



Maïs sucré

Avertissement N° 11 – 13 août 2015

Pyrale univoltine

- Les captures de papillons tirent à leur fin.
- Maintenez la surveillance des champs à risque.

Pyrale bivoltine – 2^e génération

- Les captures de papillons se poursuivent dans plusieurs régions.
- Basses-Laurentides, Lanaudière, Laval, Montérégie ainsi que les municipalités hâtives des régions du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de la Mauricie et de l'Outaouais : les dates de dépistage et de traitements demeurent inchangées.
- Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches : les captures de papillons n'ont pas débuté.

Rouille, pucerons, légionnaire d'automne, ver-gris occidental des haricots et chrysomèle

- Surveillez vos champs.

Ver de l'épi

- Depuis le début de la saison, aucune capture de papillons ni aucun dommage jusqu'à maintenant.

PYRALE UNIVOLTINE

Les captures de papillons de la pyrale univoltine sont très faibles (peu d'individus sur quelques sites seulement de tout le réseau). Des collaborateurs des régions de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et de la Gaspésie nous ont rapporté des observations au champ au cours de la dernière semaine. Des larves et/ou des dommages de pyrale du maïs ont été observés, nécessitant un traitement dans quelques cas. Dans les régions qui ne reçoivent pas de traitements contre la pyrale bivoltine, continuez à visiter vos champs à risque pour déceler la présence de jeunes larves de la pyrale ou de criblures, et pour intervenir au besoin.

PYRALE BIVOLTINE – 2^e GÉNÉRATION

État de la situation

Les captures de papillons de pyrale bivoltine (2^e génération) se poursuivent sur des sites des régions suivantes : Basses-Laurentides, Estrie, Laval, Mauricie, Montérégie et Outaouais. Pour les régions de la Montérégie, de Laval, des Basses-Laurentides, de Lanaudière, ainsi que pour les municipalités hâtives des régions du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de la Mauricie et de l'Outaouais, les recommandations émises précédemment demeurent inchangées (voir l'[avertissement N° 10](#) du 5 août 2015).

Dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, les captures de papillons de la pyrale bivoltine (2^e génération) n'ont pas encore débuté. Rappelons que la pression de la race bivoltine de la pyrale du maïs est plutôt faible dans ces régions. Cependant, il y a des champs situés dans des secteurs avec des microclimats favorables où une 2^e génération de cette race peut occasionner des dommages sur les épis. L'avertissement de la semaine prochaine fera état de la situation pour ces régions, plus particulièrement pour les localités hâtives et ayant un historique d'infestations par la pyrale bivoltine (2^e génération).

Pour plus d'information sur la pyrale du maïs (identification de l'insecte, méthodes de dépistage, méthodes de lutte, etc.), consultez le bulletin d'information « [Pyrale du maïs dans le maïs sucré : biologie, surveillance, dépistage et stratégies d'intervention](#) ». Pour plus d'information sur les traitements insecticides, consultez le bulletin d'information « [Insecticides et fongicides homologués dans la culture du maïs sucré en 2015](#) ».

Rappelons qu'à cette période de l'été, un traitement contre la pyrale assure la protection des champs qui seront récoltés à l'intérieur d'une période d'environ deux semaines après la pulvérisation.

Prévention

Les larves de pyrale du maïs terminent leur développement à l'intérieur des tiges de maïs. Il est donc fortement recommandé de déchiqueter et d'enfouir les résidus de maïs sucré rapidement après la récolte. Cela diminue considérablement le nombre de larves qui réussiront à survivre.

TABLEAU SYNTHÈSE DES STRATÉGIES D'INTERVENTION POUR LES DEUX RACES DE LA PYRALE DU MAÏS SELON LA RÉGION

Groupe de régions	Semaine débutant le :		
	10-août	17-août	24-août
Laval et Montérégie	Les larves de la pyrale bivoltine (2e génération) sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.		
Basses-Laurentides et Lanaudière ainsi que les municipalités hâtives du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de la Mauricie et de l'Outaouais	<i>Des larves de la pyrale univoltine peuvent encore être présentes. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.</i>	Les larves de la pyrale bivoltine (2e génération) sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.	
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	<i>Des larves de la pyrale univoltine peuvent encore être présentes. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.</i>	<i>Dépister les champs menacés.</i>	
Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Hautes-Laurentides et Saguenay–Lac-Saint-Jean	Les larves de la pyrale univoltine sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.	<i>Dépister les champs menacés.</i>	

ROUILLE

Dans quelques champs, on rapporte la présence de rouille sur le feuillage de certains cultivars de maïs sucré, mais les niveaux d'infestation sont généralement trop faibles pour justifier une intervention. Cette maladie se manifeste par la présence de pustules brun rougeâtre sur la face supérieure des feuilles. Avec le temps, les pustules deviennent brun noirâtre. Le premier moyen de défense contre la rouille est la résistance ou la tolérance variétale. Pour les autres cultivars, il peut parfois être nécessaire d'intervenir avec un fongicide pour protéger le maïs sucré tardif. Surveillez les champs qui ne sont pas encore au stade « croix » et consultez votre conseiller avant toute intervention.

Il est recommandé de visiter les champs tardifs pour **dépister la présence de rouille sur les feuilles**. Il n'existe pas de seuil d'intervention au Québec. Ailleurs, les seuils d'intervention pour la rouille dans le maïs sucré sont mal définis. Dans l'État de [New York](#) et en [Ontario](#), on propose de faire un traitement lorsqu'on trouve plus de 6 pustules par feuille avant l'apparition des soies. Chose certaine, pour une grande efficacité, les traitements faits à un stade de croissance précoce du maïs sont à privilégier. **Seuls les traitements réalisés avant la croix seraient utiles.**

PUCERONS

Certains collaborateurs rapportent la présence de pucerons dans des champs de maïs sucré. Dans la plupart des cas, les niveaux d'infestation sont trop faibles pour justifier des traitements spécifiques contre cet insecte. Visitez vos champs et dépistez la présence de pucerons. Pour plus d'information (identification, seuils d'intervention, moyens de lutte, etc.), consultez le bulletin d'information « [Les pucerons dans le maïs sucré](#) ».

LÉGIONNAIRE D'AUTOMNE

Les captures de papillons de légionnaire d'automne sont en diminution. Au cours de la dernière semaine, quelques papillons ont été capturés dans des sites des régions suivantes : Basses-Laurentides, Capitale-Nationale, Estrie et Saguenay–Lac-Saint-Jean. Quelques larves ont été observées sur des plants de maïs sucré. Les papillons de légionnaire d'automne arrivent du sud des États-Unis par les vents et il est impossible de déterminer où ils se poseront. On ne peut savoir avec certitude qu'il y a présence de la légionnaire d'automne dans un champ qu'à l'aide de pièges à phéromone, ou encore, en **dépistant les dommages dans le champ** alors que les larves sont encore présentes sur le feuillage. Pour plus d'information, consultez l'[avertissement N° 10](#) du 5 août 2015.

VER-GRIS OCCIDENTAL DES HARICOTS

Le RAP Grandes cultures effectue la surveillance du [ver-gris occidental des haricots](#) (VGOH) à l'aide de pièges à phéromone. Au cours de la dernière semaine, les captures de papillons ont augmenté dans plusieurs régions.

Jusqu'à maintenant, ce ravageur n'a pas causé de dommages importants dans les cultures au Québec. Dans le maïs sucré, aucun cas ne nous a été rapporté depuis l'arrivée de ce ravageur. Nous vous recommandons toutefois de garder l'œil ouvert pour la présence de masses d'œufs lors de vos dépistages au champ dans les prochaines semaines. Les champs les plus à risque sont les champs plus tardifs (la femelle préfère pondre sur des plants de maïs dont les panicules ne sont pas encore sorties) et ceux situés en sols légers. Des larves pourraient également être observées, mais le dépistage des jeunes larves est beaucoup plus difficile, car elles ressemblent beaucoup aux jeunes larves d'autres espèces (ex. : pyrale du maïs et ver de l'épi). Pour plus d'information sur le dépistage du VGOH dans le maïs sucré, consultez l'[avertissement N° 10](#) du 5 août 2015.

CHRYDOMÈLE DES RACINES DU MAÏS

Durant la dernière semaine, des adultes de la chrysomèle des racines du maïs ont été observés dans quelques champs. À cette période de l'été, ces insectes peuvent migrer des champs de maïs-grain, où les soies ne sont plus attirantes, vers des champs de maïs sucré tardif aux soies plus fraîches. En se nourrissant des soies des épis de maïs, les adultes de chrysomèle peuvent nuire à la pollinisation. Ils peuvent parfois se nourrir de grains et endommager le bout des épis. Pour plus d'information sur la chrysomèle des racines du maïs et les moyens de lutte, consultez le bulletin d'information « [La chrysomèle des racines du maïs dans le maïs sucré : identification, biologie et stratégies d'intervention](#) ». Pour plus d'information sur les traitements insecticides, consultez le bulletin d'information « [Insecticides et fongicides homologués dans la culture du maïs sucré en 2015](#) ».

Si vous observez des plants de maïs en forme de « cols d'oie », cela peut avoir été causé par des larves de chrysomèle des racines du maïs qui se sont nourries des racines, ce qui fait verser les plants plus tard en saison. À cette période de l'été, les chrysomèles sont arrivées au stade adulte et aucune intervention ne peut être faite au niveau des racines. Il serait important d'effectuer une **rotation des cultures** pour éviter que le problème ne revienne l'année prochaine (les adultes de chrysomèle pourraient pondre à nouveau dans le champ de maïs et, l'été prochain, les larves s'alimenteront des racines de maïs dans ce champ si aucune rotation n'est faite). Précisons que les « cols d'oie » peuvent être causés par d'autres facteurs. Pour plus d'information, consultez le bulletin d'information du RAP Grandes cultures « [Plants de maïs en forme de « cols d'oie » : causes possibles](#) ».

VER DE L'ÉPI : AUCUNE CAPTURE DE PAPILLONS

Depuis le début de la période de piégeage du ver de l'épi, aucun papillon n'a été capturé et aucun dommage n'a été rapporté. Rappelons que le piégeage « ferme par ferme » est fortement recommandé pour surveiller l'arrivée du ver de l'épi. Pour plus d'information sur la méthode de piégeage, consultez la vidéo « [Le piégeage d'insectes dans le maïs sucré](#) » ou le bulletin d'information « [Le ver de l'épi du maïs : identification, biologie et stratégie d'intervention](#) ».

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Brigitte Duval, agronome – Avertisseur
Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ
Téléphone : 819 293-8255, poste 4432
Courriel : brigitte.duval@mapaq.gouv.qc.ca

Pierrot Ferland, agronome – Avertisseur
Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ
Téléphone : 819 371-6761, poste 4612
Courriel : pierrot.ferland@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement N° 11 – Maïs sucré – 13 août 2015